

REGISTRE DES COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fiche #1
La nature ou le type de renseignements communiqué : Envoi du dossier d'accident de travail (avis de l'employeur, demande de remboursement, attestation médicale, rapport d'enquête & d'analyse, etc.)
La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication : <i>Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)</i>
La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué : L'étude des dossiers d'accidents de travail
La raison justifiant cette communication : Application de la <i>Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles</i> et de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>
Article de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : Article 67 (application d'une loi)

Fiche #2
La nature ou le type de renseignements communiqué : Nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse résidentielle et salaire
La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication : Syndicats et associations (SGETQ, SERT, ARTQ, AENSTQ, Association des cadres de Télé-Québec)
La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué : Application des conditions de travail
La raison justifiant cette communication : Application des conventions collectives et des manuels de conditions de travail
Article de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : Article 67.1 (application des conventions collectives & manuels de conditions de travail)

Fiche #3
La nature ou le type de renseignements communiqué : Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, adresse et date de naissance
La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication : Service de paie MédiSolution
La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué : Traiter les données de la paie
La raison justifiant cette communication : Application des conventions collectives et des conditions de travail
Article de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : Article 67.1 (application des conventions collectives & conditions de travail)

Fiche #4
La nature ou le type de renseignements communiqué : Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, date de naissance
La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication : La Capitale et SSQ
La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué : Gestion des prestations d'assurances des employé(e)s
La raison justifiant cette communication : Les compagnies d'assurances collectives mentionnées ci-haut se doivent de recueillir et utiliser ces renseignements personnels dans le but de verser les prestations aux employés assurés.
Article de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : Article 67.1 (application des conventions collectives & conditions de travail)

Fiche #5
La nature ou le type de renseignements communiqué : Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, date de naissance
La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication : La <i>Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances</i> (CARRA)
La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué : Dans le but de gérer le régime de retraite des employé(e)s
La raison justifiant cette communication : La CARRA administre les régimes de retraite et d'assurances qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec
Article de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : Article 67.1 (application des conventions collectives & conditions de travail)